

# Sauna et bel canto

Une enquête est aussitôt déclenchée à la B.S.R. de Wavre, sous la houlette du commandant en second du district, Jacques Rousseau. La tenancière du *Samourai*, Marie Enea Bateyi, ressortissante belge d'origine zaïroise, est une vieille connaissance de la section mœurs.

Le 28 mars 1986, le tribunal correctionnel de Nivelles l'a déjà condamnée à un an de prison avec sursis pour tenue de maison de débauche. Le jugement lui interdit toute exploitation d'un établissement de massage pendant une durée de trois ans.

L'enquête du capitaine Rousseau aurait donc dû conduire à une fermeture rapide du *Samourai*. Les choses prirent une toute autre tournure.

En possession d'informations intéressantes sur les mœurs très inhabituelles de certains de ses clients, Mme Bateyi passe rapidement du rôle de suspect à celui d'indigé de l'officier de gendarmerie.

Pour les besoins de l'enquête, « croyant pouvoir déboucher sur quelque chose de beaucoup plus grave que les soirées de Mme Bateyi », le capitaine Rousseau ferme provisoirement les yeux sur la situation illégale du « *Samourai* »

En mars 87, les soupçons de l'officier se confirment. Il entre en possession d'une lettre de sept pages adressée à Mme Bateyi, dans laquelle un industriel fortuné décrit ses Phantasmes érotiques. « *La prostituée avait peur* » explique Rousseau. « *Il était question de petites filles qu'on devait humilier. A l'époque, on était en pleine affaire du CRIES, et j'avais la ferme conviction qu'il fallait mettre fin aux pratiques de cet hom-*

*me. Mais je menais de front l'enquête sur l'affaire Mendez et, ne disposant pas de preuves suffisantes, j'ai mis les feuillets en attente »*

## Avertissement

En juillet 87, tout bascule, lorsqu'il téléphone à l'industriel, il se présente comme un certain « Gaston », détective privé, et menace de le dénoncer s'il ne va pas « se faire examiner par une psychiatre ». Devant les « dénégations » de l'industriel, « Gaston » se fâche et exige une somme de 7,5 millions pour se taire.

Averti par un vrai détective privé de la tentative d'extorsion, le groupe de répression du banditisme de la P.J. de Bruxelles se met en planque sur le parking de l'autoroute Bruxelles-Namur, lieu de la transaction. Les enquêteurs observent le curieux manège d'un véhicule qui fait le tour du parking, s'en va, revient et repart. Identifié comme étant le conducteur, le capitaine Rousseau est arrêté le 21 juillet et passe aux aveux.

Depuis lors, il nie avoir eu une intention malhonnête. « *Mon but, dit-il, était de donner un avertissement à l'industriel afin qu'il change ses pratiques.* »

Le tribunal correctionnel de Nivelles n'a pas retenu cette version. Selon le juge Marescaux, Jacques Rousseau a abandonné son projet « sous la pression de circonstances extérieures ». En clair, l'officier, « bipé » en plein milieu de la transaction par le procureur du Roi de Nivelles, n'aurait pas eu le temps matériel de prendre la rançon. Le capitaine Rousseau est allé en appel de ce jugement.

Michel Bouffioux

## 14 février, le tribunal correctionnel de Nivelles condamne un capitaine de gendarmerie à une peine d'emprisonnement de dix-huit mois. Il clame son innocence.

EN janvier 1987, une série de dénonciations anonymes aboutissent à la police de Lasnes et à la B.S.R. de Wavre. Elles visent un établissement de sauna-massage, « Le Samourai », malgré son appellation guerrière, plutôt spécialisé dans l'art de l'amour et de tous ses raffinements.

